Rapport de gestion

AFRI-CAN MARINE MINERALS CORPORATION

Pour le deuxième trimestre terminé les 28 février 2009 et 29 février 2008

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de Gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers **non vérifiés** intermédiaires d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins («Afri-Can», «la Société», ou «AFA») pour la période terminée le 28 février 2009 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2008, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 24 avril 2009. Les états financiers intérimaires ont été préparés en date du 28 février 2009, sont non-vérifiés et **n'ont pas été revus par les vérificateurs de la Société.**

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les expectatives reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs.

La Société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que société canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité de développer des ressources de classe mondiale.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Selon les termes de l'entente, Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est approximativement 2,5 millions $ US. Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 $ US au moment de la mobilisation du vaisseau et payer la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme est estimé à 1,8 million $ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de ce solde est sujet à des options de paiements approuvées par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006, et ce, par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats sont en cours et permettront la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac en 2008 qui consistera en l'extraction d'environ 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%. Le 27 septembre et le 20 novembre 2007, deux rapports de progression sur les Caractéristiques 8 et 17 ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de l'année fiscale 2008. Ce rapport permet à la Société et au contracteur de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au cours de l'année 2008, la conversion du vaisseau «DP Trenchsetter» pour le «MV DP The Explorer», un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originalement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau du chantier naval JSML à Singapour.

L'arrivée du vaisseau à Cape Town en Afrique du Sud, originalement attendu aux environs du 5 janvier 2009, a été reportée au 16 mars 2009, suite au départ tardif du vaisseau de Singapour le 10 février 2009.

Le vaisseau demeurera à Cape Town pour approximativement 2 mois au cours desquels seront installés à bord l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Le début de la seconde phase de notre programme de délimitation de ressources incluant l'échantillonnage en vrac est prévue pour le troisième trimestre de 2009 (il était originalement prévue que le programme commencerait durant le second trimestre) et le programme devrait s'étaler sur une période de 45 jours. Le but du programme complet est de délimiter des ressources diamantifères sur au moins deux caractéristiques du Bloc J, et ce, en conformité avec la norme NI 43-101.

De façon régulière, le direction de la Société, en collaboration avec l'équipe technique, revoit la justesse des hypothèses de travail en ce qui concerne la projection de coût maximum de 2,5 $ US millions prévue pour accomplir la totalité du programme d'exploration prévue sur le Bloc J.

Puisque le programme prévu sur la concession du Bloc J est composé de deux phases distinctes, la Société aimerait rappeler à ses actionnaires qu'incluse dans la somme totale de 2,5 $ US millions, une somme de 963 343 $ US a soit déjà été payée ou est courue à la suite de la réalisation de la première phase du programme d'exploration complétée en 2006 (300 000 $ US pour le paiement des coûts relatif à la Mobilisation et Démobilisation des vaisseaux, et 263 343 $ US pour les coûts relatifs aux frais de carburant, de plus une somme de 400,000 $ US est courue, car elle représente la meilleure estimation de la direction de la somme à être facturée par IMDH en vertu des termes du contrat, 30 jours après la finalité des travaux d'échantillonnage).

Le budget restant pour la seconde phase du programme est donc de 1,5 $ US million, et cette somme est constituée en deux sections distinctes : le budget relatif à consommation de carburant, estimé à 350 000 US $, somme qui devra être payée durant la durée du programme; et le solde de 1 150 000 $ US qui représente les coûts relatifs à la location du vaisseau pour la durée du programme. Suite à une révision de différents modèles opérationnels, et en tenant compte des données économiques actuelles, la direction de la Société et son équipe technique sont de l'opinion que les projections des coûts du programme sont encore valides.

En tenant compte d'une certaine marge d'erreur, et en combinant les sommes dues et payable 30 jours après la fin du programme de 1 550 000 $ US (400 000 $ US et 1 150 000 $ US); la Société maintient donc son énoncé en ce qui concerne la somme 1,8 $ US million qui pourrait être due 30 jours après la fin du programme.

Veuillez-vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 15 des états financiers pour plus d'information sur les termes de l'entente.

Personne Qualifiée

M. Richard W. Foster ("SACNASP"), est la Personne Qualifié désignée selon les termes de la norme 43-101 qui a responsable de l'information scientifique et technique qui est contenue dans cette section du document.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South» ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie.

Suite à cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la Société qu'elle considère que CRC s'est retirée de l'entente d'option.

Cette situation a offert à la Société l'opportunité d'entreprendre une révision stratégique de ses options relatives au potentiel de développement du projet Haib. L'objectif de la révision était d'identifier les options de la Société à la lumière des cours du cuivre plus élevés depuis la dernière révision du projet en 2005.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. En conséquence ce cette nouvelle entente d'option, Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US $ et des paiements optionnels non cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US $ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US $, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008.

INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les six-mois terminés des années fiscales 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005.

	FISCAL 2009	FISCAL 2008		FISCAL 2007		FISCAL 2006		FISCAL 2005
Pour les 6-mois finissant :	28/02/09	31/08/08	29/02/08	31/08/07	28/02/07	31/08/06	28/02/06	31/08/05
	$	$	$	$	$	$	$	$
Frais généraux et d'administration	493,627	701,380	641,592	999,642	551,206	564,433	667,296	452,365
Perte avant radiations	563,309	728,400	567,362	922,707	561,250	577,846	687,388	479,659
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	563,309	728,400	567,362	922,707	561,250	577,846	687,388	6,291,079
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.08
Actif à court terme	241,332	391,827	1,235,773	1,923,044	479,943	687,679	39,453	345,862
Actif total	7,109,728	7,084,557	7,569,768	8,232,960	6,249,107	5,238,097	4,450,811	4,738,641
Passif à court terme	614,778	484,791	465,077	526,430	794,252	211,638	268,958	133,084
Sommes à payer aux administrateurs	418,050	368,985	390,357	458,038	539,201	513,980	493,696	356,042
Avoir des actionnaires	6,076,900	6,230,781	6,714,334	7,248,492	4,915,654	4,512,479	3,688,157	4,249,515

Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année fiscale 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété en 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km^2 identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 de Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans dans la mise en œuvre de son programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en développement. Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a ré-activé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année fiscale 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour tous les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101, en date du 31 janvier 2007, qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

De plus, au cours de l'année 2008, Société a du subir les délais de la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, laquelle a été beaucoup plus longue qu'originalement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseau ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marin, a retardé le départ du vaisseau du chantier naval JSML de Singapour.

L'arrivée du vaisseau à Cape Town en Afrique du Sud, originalement attendu aux environs du 5 janvier 2009, a été reportée au 16 mars 2009, suite au départ tardif du vaisseau de Singapour le 10 février 2009. Le vaisseau demeurera à Cape Town pour approximativement 2 mois au cours desquels seront installés à bord l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minéraux et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Tous les coûts directs reliés à la conversion du "MV DP The Explorer" sont à la charge de IMDH. La Société a encouru des dépenses générales et administratives d'approximativement 1 100 000 $ pendant cette période de presque 11 mois. Quand il sera opérationnel, ce vaisseau sera un des rares vaisseaux d'échantillonnage marin de la classe de haute technologie disponible dans le monde. Sans l'entente de 2006 avec IMDH, la Société n'aurait pas accès à un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie avec des conditions d'affrètement aussi avantageuses.

Performance globale

Les frais généraux et les pertes nettes au courant de la période de six mois terminée le 28 février 2009 ont été de l'ordre de 493 627 $ et 563 309 $ respectivement alors que la moyenne des frais généraux et les pertes nettes pour les huit dernières périodes équivalentes étaient 633 942 $ et 1 362 417 $.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant la période avant l'arrivée du bateau à, la Société a mis de l'avant des stratégies de réduction de coûts en relation aux

dépenses qui sont effectivement sous le contrôle de la direction; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux exigences réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles sont hors du contrôle de la direction et leurs tendance à augmenter au fil des ans ne semble pas ralentir.

Au cours de la période de six mois terminée le 28 février 2009, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 178 786 $ pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 144 785 $ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et 50 639 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière.

Durant la période de six mois terminée le 28 février 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 4 053 $ (ou 1 %), (563 309 $ contre 567 362 $), les frais généraux ont diminué de 147 965 $ (ou 23 %) (493 627 $ contre 641 592 $) alors que les autres coûts ont augmenté de 143 312 $ (ou 149 %) (69 627 $ contre -74 230 $).

La diminution des frais généraux de 147 965 $ (ou 23 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seule compte ayant vue une augmentation des sommes dépensé versus la même période l'année dernière est le compte des frais de relations publiques, + 16 193 (71 693 $ versus 55 500 $). Les réductions les plus importants ont affectées les comptes suivant: frais de voyage 47 971 $ (11 997 $ versus 59 968 $); frais de divulgation d'information aux actionnaires 42 325 $ (22 063 $ versus 64 388 $); et honoraires professionnels 40 029 $ (156 266 $ contre 196 295 $).

Le 69 682 $ en autres dépenses de la Société se compose principalement d'une perte sur change de 80 751 $, partiellement atténué par d'autres revenus de 10 201 $, et de revenus d'intérêt de 868 $.

La perte sur change de la Société résulte principalement du fait qu'un passif financier constitué de frais courus est libellé en dollars US (US $ 400,000). D'autres actifs et passifs de la Société sont aussi libellés en dollars namibiens et en dollars US, mais leurs influence sur l'importance de la perte au le gain sur taux de change est marginal. La perte sur change de 80 751 $ pour l'exercice représente principalement une perte de change non réalisée par la Société suite à l'évaluation en dollars canadien du frais courus.

Est inclus, dans les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, le principe que les coûts de la première phase du programme terminée le 22 novembre 2006, n'ont pas été, et ne seront pas facturés avant 30 jours après la terminaison de la seconde phase du programme d'échantillonnage, présentement prévue pour être complété durant le troisième trimestre de 2009. Il résulte de cette situation que, depuis 2006, les résultats opérationnels et le niveau des passifs de la Société sont assujettis aux fluctuations de dollars canadiens versus le dollar américain à la suite de la comptabilisation du frais courus de US $ 400,000.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2009		FISCAL 2008				FISCAL 2007	
Trimestre finissant :	28/02/09	31/11/08	31/08/08	30/05/08	29/02/08	30/11/07	31/08/07	30/05/07
	$	$	$	$	$	$	$	$
Frais généraux et d'administration	229,474	264,153	307,794	393,586	308,988	332,604	424,621	575,021
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	234,201	329,108	200,978	297,826	291,784	315,414	472,823	218,989
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	234,201	329,108	340,972	387,428	291,784	275,578	405,932	516,775
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	241,332	152,505	391,827	909,705	1,235,773	1,521,540	1,923,044	556,498
Actif total	7,109,728	6,901,077	7,084,557	7,396,087	7,569,768	7,906,372	8,232,960	6,473,376
Passif à court terme	614,778	578,946	484,791	430,827	465,077	468,670	526,430	966,208
Montant dû aux administrateurs	418,050	381,408	368,985	393,507	390,357	431,584	458,038	560,383
Avoir des actionnaires	6,076,900	5,940,723	6,230,781	6,571,753	6,714,334	7,006,118	7,248,492	4,946,785

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Pour le trimestre terminé le 28 février 2009, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent à 229 474 $ et 234 201 $ respectivement, tandis qu'au cours des huit derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 354 529 $ et 295 140 $.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant 2006 et 2007, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires, depuis 2008, la société a maintenue son niveau d'activité opérationnelles tout en recherchant comment réduire nos coûts opérationnelles; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, la moyenne 295 000 $ par trimestre en frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action et la tendance à la baisse de coûts d'opérations observé permettrent à la direction d'émettre l'hypothèse que la Société pourrait avoir besoin entre 225 000 $ et 265 000 $ pour assurer l'exploitation de la Société durant un trimestre. De ce montant, 100 000 $ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du second trimestre, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 128 384 $ pour le projet Bloc J et 0 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib, contre 79 520 $ en dépenses d'exploration marine et 40 085 $ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante l'année dernière.

Durant le second trimestre de l'année fiscal 2009, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 57,583 $ (ou 19 %), (234 201 $ contre 308 988 $), alors que les frais généraux ont diminué de 79 514 $ (ou 26 %) (229 474 $ contre 308 988 $).

La diminution des frais généraux de 79 514 $ (ou 26 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seule compte ayant vue une augmentation des sommes dépensé versus la même période l'année dernière est le compte des frais de relations publiques, + 5 009 (38 372 $ versus 33 363 $). Les réductions les plus importants ont affectées les comptes suivant: frais de voyage 19 598 $ (10 402 $ versus 30 000 $); frais de divulgation d'information aux actionnaires 25 592 $ (14 368 $ versus 39 960 $); et honoraires professionnels 25 337 $ (51 533 $ contre 76 870 $).

Le 4 727 $ en autres dépenses de la Société se compose d'une perte sur change de 8 719 $, d'autres revenus de 3 953 $, et de revenus d'intérêt de 39 $.

La perte sur change de la Société résulte du fait que certains des actifs monétaire de la Société sont libellés en dollars namibiens et en dollars US alors qu'un passif financier constitué des frais courus est libellé en dollars US. La perte sur change de 8 719 $, pour l'exercice représente une perte de change réalisée et potentiel de la Société dans le cours normal de ses opérations.

Ressources financières

Au 28 février 2009, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 373 446 $ (versus un déficit de 426 441 au 30 novembre 2008 et un déficit de 92 964 $ au 31 août 2008).

Les actifs à court terme de la Société au 28 février 2009 comprennent les éléments suivants : trésorerie, 128 351 $ (67 823 $ au 30 novembre 2008, 300 398 $ au 31 août 2008); sommes à recevoir, 46 089 $ (48 832 $ au 30 novembre 2008, 51 313 $ au 31 août 2008) et dépenses payées d'avance, 66 892 $ (35 850 $ au 30 novembre 2008, 40 116 $ au 31 août 2008).

Les passifs à court terme au 28 février 2009 atteignaient 614,778 $ (578 946 $ au 30 novembre 2008, 484 791 $ au 31 août 2008). Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 110 778 $ (82 866 $ au 30 novembre 2008, 58 991 $ au 31 août 2008), et des frais courus à payer de 496 080 $ (496 080 $ au 30 novembre 2008, 425 800 $ au 31 août 2008).

La somme a payé de la Société de 504 000 $ au 28 février 2009 (496 080 $ au 30 novembre 2008, 425 800 $ au 31 août 2008) représente la valeur équivalente en dollar canadien des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars Canadien de la meilleure estimation de la Direction de la somme à être facturés (US 400 000 $) en vertu du tarif journalier location de navire en dollars Américain avec IMDH.

Le paiement de toutes futures factures de IMDH sont sujet aux termes de l'entente entre les parties, elles ne seront facturés que 30 jours après la complétion du programme complet, présentement prévue pour être complété durant le troisième trimestre de 2009.

Puisque la principale raison de la fluctuation des besoins en fond de roulement de la Société est la réévaluation trimestrielle de la somme à payer US $ 400,000 à IMDH, la tableau suivant représente les effets sur la somme payable à IMDH de différente scénario de taux de change :

Table #1: Étude de sensibilité de la somme à payer de US $ 400,000

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US $ 400,000 Somme à payer	$ 360,000	$ 400,000	$ 440,000	$ 500,000	$ 540,000

Comme les paiements des factures éventuelles de IMDH sont assujetties à l'entente intervenue entre la Société et IMDH, et qu'en conséquence aucun paiement ne devient payable dans le prochain trimestre, et que, toujours selon l'entente, il est probable que les paiements de telles factures ne nécessiteront pas l'emploi des ressources financières de la Société, la direction considère ces paiements éventuels comme des frais courus dans sa planification de ses nécessités financières.

S'appuyant sur cette prémisse, en date du 28 février 2009, le fond de roulement de la Société, net des frais courus, est de 130 552 $ (par rapport à fonds de roulement de 69 339 $, net des frais courus, en date du 30 novembre 2008, et de 332 836 $ en date du 31 aout 2008.)

Au cours du deuxième trimestre, la Société a été en mesure de consolider sa position de trésorerie au moyen de la conclusion d'un placement privé de 254 500 $, le 30 janvier 2009. De plus, la Société a fermé un autre placement privé, le 16 mars 2009, lequel placement a débuté durant le présent trimestre, et ce, pour un montant additionnel de 200 000 $. Ainsi, en date du 16 mars 2009, le fond de roulement net des frais courus de la Société est approximativement de 265 000 $.

Situation de trésorerie

Durant la période terminée le 28 février 2009, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 150 000 $. Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2008 se chiffraient aux environs de 200 000 $ par trimestre, mais suite aux efforts de contrôle des coûts mis en place, le direction est de l'opinion que pour le reste de l'exercice 2009, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can devraient se chiffrer entre 125 000 $ et 175 000 $ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société, puisque, comme dans le passé, ses paiements pourraient être accrue ou réduit si la situation financière de la Société le demandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Durant la période terminé le 28 février 2009, la Société a investit 178 786 $ pour financer ses activités d'explorations marine. La Société envisage que les fonds requis en 2009 pour financer ses activités d'explorations marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement 90 000 $ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

En tenant compte de tout cela, le fonds requis, par trimestre, pour maintenir les opérations de la Société oscillent au alentour de $ 215,000 et $ 265,000.

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Depuis la conclusion de l'entente avec IMDH, la Société a été en mesure de lever tous les fonds requis pour l'avancement du projet et à payer les dépenses courantes en découlant. Une des causes probables de la difficulté pour la Société de compléter des placements privés pendant le délai de 11 mois requis pour l'arrivée du vaisseau à Cape Town était effectivement que, pendant cette période, les investisseurs désiraient une certitude plus grande quant à l'arrivée du bateau sur le site de la concession.

Maintenant que le vaisseau est à Cape Town, et en conséquence, son temps d'arrivée sur la concession étant plus connu et que l'éventuelle reprise des travaux sur la concession du Bloc J se raproche, il apparaît clairement à la direction qu'il existe un intérêt renouvelé pour le financement de la Société par les investisseurs. Partant de ce renouveau d'intérêt, la direction est d'avis, en présumant la non-survenance d'événements négatifs sur le marché, quela Société sera aisément en mesure de compléter les placements et financements nécessaires qui lui permettront de rencontrer les liquidités nécessaires pour la Société, et ce, pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les États Financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés qui si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministères des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années ou jusqu'à ce que Teck Cominco est engage des dépenses d'exploration totalisant 2 millions $ US.

Projet marin:

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluant différentes options de paiements, et une clause permettant l'annulation, par Afri-Can, du contrat moyennant le paiement d'une pénalité de 250 000 $ US ont été ratifiés par les actionnaires lors de l'assemblée Générale Annuelle tenue le 23 février 2006. (pour de plus amples détails, se référer à la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

Il est important de mentionner, que les coûts complets de la conversion du vaisseau “MV DP The Explorer” en un vaisseau dédié à l’échantillonnage marin sont à la seule charge d’IMDH, le propriétaire et opérateur du vaisseau. Quand il sera opérationnel sur la concession d’Afri-Can, le Bloc J en Namibie, le vaisseau “MV DP The Explorer”, sous contrat pour la conduite d’un programme d’échantillonnage ayant pour but de délimiter des ressources diamantifères, le taux quotidien ne sera pas influencé par les délais encourus par IMDH lors de la conversion du vaisseau à Singapour.

En vertu des termes de l’entente avec IMDH, les engagements financiers de la société relatifs au Bloc J pour les périodes couvertes par le rapport de gestion sont :

- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l’année fiscale 2008;

- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l’année fiscale 2009, mais la Société sera responsable de la consommation de carburant du vaisseau et ce à la fin de chaque mois d’utilisation. La dépense en carburant pour le programme de délimitation des ressources est estimée à approximativement 350 000 US $.

À la fin du programme de délimitation des ressources, présentement prévue pour avoir lieu durant le troisième trimestre de 2009, la balance due à IMDH est estimée à approximativement 1,8 million US $. Le montant exact dû à IMDH par la Société sera établi au plus tard 30 jours après la terminaison du programme d’échantillonnage, soit à la date où IMDH devra informer la Société du choix de son option de paiement

La somme estimé de 1,8 million $ US est composé des éléments suivants : des frais courus de 400 000 US $, somme qui représente la meilleure estimation de la direction de la somme à être facturée par IMDH pour la première phase des travaux accomplie en 2006. La balance restante de 1 400 000 US $ est composé d’une somme de 1 150 000 US $, qui représente la meilleure estimation de la direction pour ce qui concerne le coût de location du vaisseau pour compléter la seconde phase du programme d’exploration et une réserve de 250 000 US $ pour les imprévues.

Puisque toutes les obligations financières avec IMDH de la Société sont en dollars américains, la présente étude de sensibilité représente les effets de différents scénarios de taux de change sur les sommes potentiellement payables à IMDH.

Table #2 (a): Étude de sensibilité pour le frais courus de US $ 400,000 et le coût de location du vaisseau de US $ 1,150,000.

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US $ 400,000 Frais Courus	$ 360,000	$ 400,000	$ 440,000	$ 500,000	$ 540,000
US $ 1,150,000 coût du programme	$ 1,035,000	$ 1,150,000	$ 1,265,000	$ 1,437,500	$ 1,552,500

Table #2 (b): Étude de sensibilité pour la réserve de US $ 250,000 et pour US $ 1,800,000, représentant le coût total estimé du programme.

Fx Rate:	0.90	1.00	1.10	1.25	1.35
US $ 250,000 Réserve	$ 225,000	$ 250,000	$ 275,000	$ 312,500	$ 337,500
US $ 1,800,000 Coût Total	$ 1,620,000	$ 1,800,000	$ 1,980,000	$ 2,250,000	$ 2,430,000

Tel que déjà stipulé, le paiement de toutes factures à IMDH est sujet aux termes de l'entente entre les parties et en vertu des termes de l'entente, il existe une probabilité que le paiement de factures n' entraîne pas de déboursés affectant les ressources financières de la Société. (pour plus amples détails, voir la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

De plus, basé sur des événements historiques, il est possible que des diamants soient récupérés pendant la phase d'échantillonnage en vrac du programme d'exploration. La vente de ces diamants, qui seront la propriété exclusive de la Société, pourrait générer certains revenus pour couvrir partiellement les coûts du programme d'échantillonnage.

Puisque la Société a déjà payé tous les frais payables avant le début du programme et puisque la majorité des paiements du programme d'échantillonnage ne deviendront dus qu'après la fin du programme, la Société compte financer ses programmes d'exploration par des fonds recueillis soit par des placements privés, des exercices de bon de souscriptions et/ou options, soit par des partenariats stratégiques.

Cette éventualité a été un des motifs pour la prolongation et le changement de prix d'exercice de 14 582 775 bons de souscription en janvier 2009 puisque ceci donnait à la Corporation un accès potentiellement à une source de liquidité lorsque la valeur des actions de la Société sera supérieur à 0,15 $ l'action.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

- Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture d'un poste distinct du cumul des autres éléments du résultat étendu, le cas échéant. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

- Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale (Année fiscale 2008)

- Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » , établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

- Le chapitre 3862, « Instruments financiers - information à fournir » , décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation » , établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncé dans le chapitre 3855, « Instruments financiers - Évaluation et comptabilisation » et le chapitre 3865 « Couvertures » . Ils viennent remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ».

- Le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » exige de la direction qu'elle évalue la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter.

Ces nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la société

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2008 et 2007, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions»). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernés sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer, des frais courus et les dus aux administrateurs. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 28 février 2009, les liquidités de la Société en dollars canadien et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namibien, N 97 769 $ (CAD 8 124 $), étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les actions en circulation

Durant la période, la Société a complété un placements privés de 254 500 $ résultant à l'émission de 3 181 250 nouvelle actions, 1 590 625 bons de souscription et 11 250 bons de courtier. Aussi, avant la fin de la période la société était en processus de fermer un autre placement privé de 200 000 $, 117 850 $ avait reçu avant la fin de la période. Aussi, 300 000 actions émises en contrepartie du paiement d'une facture d'honoraire professionnel, aucune options ont été exercé et aucun bon de souscription n'a été exercé.

Au 28 février 2009 Afri-Can comptait 151 344 519 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 325 852 $ (ou de 0,25 $ par action de valeur d'émission), 16 426 683 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 535 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 175 306 948.

Au 24 avril 2009 Afri-Can comptait 152 371 394 (146 367 644 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 37 325 852 $ (ou de 0,25 $ par action de valeur d'émission), 14 824 808 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 535 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 177 583 077.

Capital actions

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 152 371 394 étaient en circulation à la date des présentes.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'exercice terminé, un montant de 33 957 $ (26 100 $ en 2008) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 0 $ (0 $ en 2008) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Des frais administratifs pour un montant de 65 000 $ (64 980 $ en 2008) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Durant la période, 10 201 $ de dépenses (17 932 $ en 2008) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par des administrateurs de la société.

Au cours de la période, un montant de 37 500 $ (37 500 $ en 2008) en honoraires au Président du conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, un montant de 11 500 $ (0 $ en 2008) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les montants dus aux administrateurs ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement, mais les montants dues aux administrateurs ne sont pas remboursable avant 12 mois de la date de la signature des états financiers de la Société.

Le total de 418 050 $ dû aux administrateurs (368 985 $ au 31 août 2008) au 28 février 2009, se compose de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUE

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

Tous les gîtes miniers de la Société détenus en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de

financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.

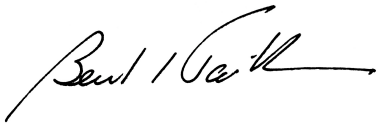

Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 24 avril 2009